

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 Décembre 1967 ;
VU la Loi n°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts-fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République; le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ,
VU le Décret n°145/PR du 15 Mai 1968, portant formation du Gouvernement; Provisoire ;
VU le Décret n°441/PR-SGG. du 22 Décembre 1967, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le Décret n°132/PR/SGG. du 11 Août 1964, portant organisation, fonctionnement et attributions de l'Inspection Commune des Affaires Administratives au Dahomey ;
SUR la proposition du Chef du Gouvernement Provisoire ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

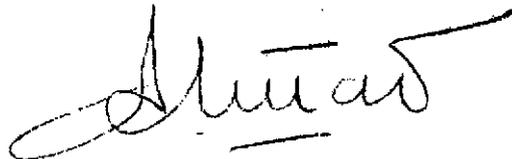
D E C R E T E :

Article 1er.-Mr MAMADOU Karimou, Administrateur, est nommé Inspecteur des Affaires Administratives.

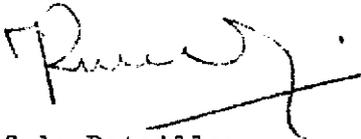
Article 2.- Le présent décret qui a effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à COTONOU, le 2 Juillet 1968

par le Président de la République
Chef du Gouvernement Provisoire,

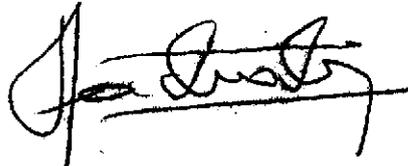


Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY



Chef de Bataillon
Maurice KOUANDETE

Le Ministre des Finances, des Affaires
Economiques et du Plan



Pascal CHABI KAO

AMPLIATIONS :

PR 4 - SGG 4 - IAA 2 - Intéressé 1 - MIS 2 - DAI 2 -
Trésor 4 - Ministères 9 - DGF-DB-CF-DC-SF 5 - DP 2 -
Dtion Stat 2 - Dtion Plan 2 - DGAJL 2 - JORD 1 -